



MENDE LOZERE VOLLEY BALL

Règlement intérieur

ADHESIONS ET LICENCES (annexe 1)

Est membre officiel toute personne à jour dans son dossier et son paiement. La licence ne pourra être créée sans un dossier complet.

Seuls les joueur(se)s licencié(e)s pourront participer aux entraînements et compétitions.

ENTRAÎNEMENTS/MATCHS :

L'entraînement a pour objectif la préparation des matchs en compétition ou pour les équipes ne participant pas à un championnat de progresser dans la pratique du volleyball.

Les entraînements ont lieu au gymnase Piencourt, 2 rue du Pré Claux 48000 Mende.

Tous les joueur(se)s s'engagent à respecter les décisions de l'entraîneur ou du responsable d'équipe lors des entraînements et des matchs. Être attentif(ve)s, concentré(e)s et respectueux(es).

Chaque joueur(se) se doit de participer à la mise en place et au rangement des équipements.

Chaque joueur(se) doit respecter l'horaire et l'espace du créneau d'entraînement de son équipe et des autres, avant et après chaque entraînement. L'accès au gymnase n'est pas autorisé en dehors de ces créneaux. Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident.

Pour les mineurs, les parents doivent s'assurer de la présence dans la salle de l'entraîneur ou d'un responsable du club MLVB avant chaque entraînement et compétition.

Dans un souci de respect mutuel, les terrains doivent être libérés à l'heure pour l'entraînement du ou des équipe(s) suivante(s).

Toutefois, il sera possible pour une équipe de prendre le créneau d'entraînement ou le terrain d'une autre :

- Par échange avec l'accord des entraîneurs/encadrants des deux équipes concernées et du Bureau,
- En cas d'annulation de l'entraînement à condition que l'entraîneur/responsable de l'autre équipe donne son accord ainsi que le Bureau.

Les créneaux d'entraînement sont demandés en fin de saison pour la saison suivante auprès de la mairie de Mende. Ils seront étudiés avec les entraîneurs/responsables des équipes et le bureau en fonction des effectifs et des besoins.

Les créneaux d'entraînement d'une équipe sont réservés aux joueur(se)s de l'équipe. Intégrer des tierces personnes, même faisant partie du club, ne doit être fait que sur proposition ou accord de l'entraîneur/responsable d'équipe et du bureau.

Créneaux pour la saison actuelle → voir annexe 2

Si un entraîneur/responsable d'équipe veut des créneaux pendant les vacances scolaires ou jours fériés, pour des animations, stages ou entraînements, une demande doit être faite à la mairie de Mende par l'intermédiaire du bureau (même si ce sont les créneaux habituels).

Les créneaux seront alors attribués à ceux qui en auront fait la démarche puis dans l'ordre de la demande et selon les besoins et priorités des équipes.

Un appel sera fait à chaque séance, s'il y a des absences ou des retards non expliqués, les parents de mineurs seront avertis.

Si un(e) joueur(se) doit être en retard ou absent, il doit prévenir au plus vite son entraîneur/responsable d'équipe et inversement (minimum 1h avant pour un match, 30 min avant pour un entraînement). Cela peut être fait par les groupes WhatsApp ou par téléphone. Les groupes WhatsApp ne pourront être mis en place qu'avec l'accord des participants et des parents pour les mineurs et devront intégrer le président. **(coordonnées des encadrants → annexe 2)**

Si un(e) joueur(se) est absent(e) sur une longue période, veuillez prévenir et fournir une copie de l'arrêt ou de la dispense pour pouvoir anticiper la reconstitution des équipes et l'organisation des déplacements et des matchs.

Si un(e) joueur(se) a des absences répétées non justifiées/sérieuses, l'entraîneur/ responsable d'équipe peut s'octroyer le droit de ne pas vous faire jouer sur les matchs.

A chaque entraînement, les joueur(se)s doivent avoir une **tenue sportive** correcte et adéquate à la pratique du volley Ball, avoir une gourde et être prêt(e) à l'heure.

A chaque match, les joueurs doivent porter la tenue complète de match du club, avoir une gourde, être prêt(e) une heure avant le début du match et participer à l'installation et au rangement du matériel.

JOUEURS/JOUEUSES – ENCADRANT/Responsable d'équipe ou Entraîneur

Les encadrants sont disponibles et à l'écoute des joueurs et joueuses. Ils sont là pour aider à :

- Progresser
- Prendre plaisir à jouer
- Encourager
- Adapter les demandes et exercices en fonction des capacités et des besoins de chacun et chacune dans le respect.

En échange, chaque joueur doit :

- Rechercher le progrès, reconnaître et apprendre de ses erreurs afin de s'améliorer,
 - Toujours se battre, jouer les ballons et tout donner
- Tout en s'amusant et dire quand cela ne va pas.

Encadrants et joueurs doivent :

- Se regrouper en début et fin d'entraînement et de match pour le cri d'équipe, s'encourager et faire confiance à ses coéquipiers.
- Avoir un langage et un comportement courtois et respectueux envers les autres personnes présentes sur les lieux des matchs d'entraînements, de stage. (Coéquipiers, Encadrants, Équipes adverses, arbitres, publics, bénévoles ...)
- Prendre soin et ranger correctement leurs affaires personnelles et le matériel mis à leur disposition dans l'enceinte des gymnases (vestiaires, terrains, gradins car ils en sont responsables et doivent être respectueux).
- Signaler tout problème de harcèlement et de violence

Tout problème de harcèlement ou de violence physique ou verbale ne sera pas admis. Le club avisera les autorités compétentes si nécessaire et pourra sanctionner selon la gravité des faits.

GYMNASE :

Le gymnase appartient à la collectivité. Chaque année scolaire elle octroie au club des créneaux qu'il faut respecter.

Chaque licencié(e) doit faire attention et tenir compte des autres utilisateurs du gymnase.

Ex : Ne pas laisser de choses dangereuses à portée d'enfants pour les élèves des écoles maternelles et primaires, être silencieux(se) dans les gradins et les escaliers quand il y a un cours dans la salle de danse.

Le gymnase doit rester propre. Chaque licencié(e) doit mettre ses déchets à la poubelle, ranger et nettoyer.

Chaque licencié(e) doit avoir une attitude éco-responsable : éteindre les lumières, fermer les portes extérieures quand il y a le chauffage, faire attention à son utilisation de l'eau, trier ses déchets ...

Ne pas marcher sur le terrain en chaussure de ville et avoir des chaussures propres et adéquates.

L'alcool, la cigarette, la cigarette électronique et tous types de drogues sont Interdits dans l'enceinte du gymnase.

Des sanctions pourront être prises si cela n'est pas respecté.

MATERIEL :

N'utiliser que le matériel que l'entraîneur a mis à disposition.

Ne pas prendre et utiliser sans demander.

L'utiliser pour sa fonction et pas pour autre chose.

Ne pas frapper le ballon avec les pieds ou de manière inappropriée.

Préparer, installer et ranger le matériel d'entraînements et de matchs :

- Compter les ballons avant et après, s'il en manque les chercher et, si on ne les trouve pas, le signaler au plus vite au responsable.
- Mettre les filets correctement sur les cintres.
- Ranger chaque matériel à l'emplacement qui lui est dédié.
- Refermer à clés ou avec un code ce qui était fermé.

Les ballons doivent rester sur et autour du terrain. Si un ballon va dans les gradins, les couloirs etc... aller le chercher tout de suite...

On ne joue pas avec dans les couloirs, vestiaires, gradins, escaliers, salle du haut et extérieurs sauf autorisation.

Si l'on constate une détérioration ou du matériel endommagé, ou qu'on abîme ou qu'on casse du matériel, il faut le signaler au plus vite à un responsable et le mettre de côté en cas de danger.

Le club pourra demander un dédommagement en cas de détérioration, de casse, de perte ou de vol.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration de perte, de vol ou de casse d'affaires personnelles. Chacun est responsable de ses affaires (téléphone portable, bijoux, habits, chaussures de marque, etc...)

Si nous trouvons des affaires oubliées elles seront mises de côté et confiées à un encadrant ou au gardien du gymnase.

Ne pas utiliser le matériel qui n'appartient pas au club sans demande d'autorisation préalable ex : espaliers, les cordes, les paniers de Basket Ball, les cages de Hand Ball ou de foot Ball la poutre le cheval etc...

LES DEPLACEMENTS et COLLATIONS

Les déplacements seront effectués à tour de rôle par les parents de joueurs mineurs ou par des joueurs adultes ayant le permis depuis plus de 2 ans. (cf fiche autorisation parentale). Une attestation de déplacement sera à disposition pour les personnes voulant faire une demande d'abandon de frais donnant droit à une réduction d'impôt.

Un calendrier des matchs sera donné en début de saison à chaque équipe pour une organisation équitable et efficiente.

Les déplacements en mini-bus pourront éventuellement se faire et se décideront au cas par cas car cela engage des frais pour le club. Une participation pourra alors être demandée.

Si une équipe déclare forfait pour une raison non justifiable et sérieuse, l'amende et tous frais engagés par le club pour ce déplacement seront divisés et payés par les membres de l'équipe engagée (ou payé entièrement par le fautif ou la fautive).

Les collations après matchs sont à organiser et financer par les équipes. Il faut que cela soit équitable. Les plats sucrés et salés « maison » doivent respecter les règles d'hygiène et de santé. Il faut faire attention au date limite de consommation. Le club peut mettre à disposition un réfrigérateur.

Le rangement et le nettoyage du lieu de collation et des tables doivent être aussi effectués par l'équipe. Les poubelles doivent être triées et vidées. Le gardien du gymnase ou les bénévoles présents peuvent vous fournir le matériel et les produits nécessaires

Le club se dégage de toute responsabilité si une personne ramène un produit ne respectant les règles sanitaires et d'hygiène.

TELEPHONES PORTABLES :

L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée pendant les entraînements. Son utilisation doit respecter les lois dont celle du droit à l'image et du respect de la vie privée. Toute diffusion d'image ou de vidéo sans autorisation sera sanctionnée.

L'utilisation du téléphone portable pour mettre de la musique lors des entraînements et des temps d'échauffements avant matchs doit être autorisée par les entraîneurs/responsables des équipes et les arbitres.